



Cercle de la Voile du Centre

Régate de FINN les 28 février et 1^{er} mars 2009

Avis de Course

- 1) **Organisation** : Cette régate est organisée les 28 Février et 1^{er} Mars 2009 par le **Cercle de Voile du Centre**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.
- 2) **Situation** : Etang du puits 45 (Cerdon du Loiret). Accès par la D948 et D976 ou par la D165 et D776
<http://cvcentre.blogspot.com/>
- 3) **Règles applicables**:
 - * Les règles de course à la voile (RCV) 2009-2012
 - * Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,
 - * Le présent avis de course,
 - * Les instructions de course.
- 5) **Classes admises à concourir** : FINN
- 6) **Coueurs admis à participer** :
 - * Coueurs français licenciés à la F.F.V.
 - * Coueurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.
- 7) **Inscriptions** :
 - * Les inscriptions seront enregistrées sur place au club house le samedi 28 février à partir de 13h30.
 - * Les concurrents licenciés à la FFV devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription : les licences FFV valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - * Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFV (prescription ISAF, article 20)
 - * Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.
 - * Les instructions générales de course seront affichées au moment des inscriptions.
- 8) **Heure de mise à disposition** :
 - * L'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} manche du premier jour est fixée à 15h00
 - * L'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} manche du deuxième jour est fixée à 10h30
- 9) **Programme** : Le nombre de courses est limité à 10, trois courses suffisent pour valider l'épreuve
- 10) **Classement**:
 - * Le classement sera effectué conformément à l'annexe A des RCV "système de point à minima",
 - * A partir de 4 manches courues et validées, il sera retiré une manche pour le calcul des résultats.
- 11) **Pénalités applicables**: La règle 44.1 des RCV s'applique.
- 12) **Règle de sécurité**: Les équipages devront, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité.
- 13) **Hébergement** : possibilité de couchages sur place ; contacter **J. B. HERAUDET**

Tel 06 80 07 74 73

Courriel : jbh@heraudet.com